

Secrétariat général du gouvernement

Direction des affaires économiques

Service de la promotion des filières et de la
prospective

34 bis, rue du Général Galliéni
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

Tél. : 23.26.64 – Standard : 23.22.50
Mél : quotas.dae@gouv.nc

N° CS19-3151- *1073*

Nouméa, le **31 OCT. 2019**

Objet : Campagne d'attribution de quotas à l'importation pour l'année 2020

PJ : Un formulaire

Mesdames, Messieurs,

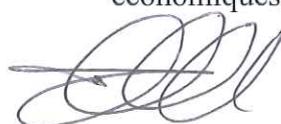
Dans le cadre de la campagne annuelle d'attribution de quotas individuels d'importation de marchandises pour l'année 2020, les opérateurs trouveront en pièce jointe le formulaire de demande d'attribution de quotas individuels (hors fruits et légumes).

Ce formulaire est à retourner, dûment rempli, à la direction des affaires économiques (DAE) par mail à l'adresse quotas.dae@gouv.nc, avant le **vendredi 15 novembre 2019, 16h.** Au-delà de cette date, aucune nouvelle ou modification de demande ne pourra être enregistrée.

La DAE sensibilise les opérateurs sur l'article R.413-7 du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie qui dispose que « *Les quotas d'importation prévus à l'article Lp.413-17 sont répartis chaque année entres les opérateurs par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à due proportion de leurs demandes respectives* ». Ainsi, à l'exception de modifications sur le dispositif existant (mise en place de nouvelle mesure ou modification d'une mesure existante), **aucune nouvelle ouverture de quota individuel ne pourra être effectuée en dehors de la campagne annuelle.**

Pour tout renseignement complémentaire, la DAE peut être contactée aux 23.26.64 ou 23.22.59.

La directrice adjointe des affaires
économiques,



Roxanne BRUN

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les opérateurs



Secrétariat général du gouvernement

Direction des affaires économiques
Service de la promotion des filières
et de la prospective

34 bis, Rue du Général Galliéni
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

Courriel: quotas.dae@gouv.nc
Tél : 23.26.64 ou 23.22.59



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTRIBUTION DE QUOTAS INDIVIDUELS
POUR L'ANNEE 2020
(HORS FRUITS ET LEGUMES)**

RAISON SOCIALE : _____

Nom du responsable de la société : _____

N° RIDET de la société : | . . . | | . . . | | . . . |

ADRESSE : _____

Courriel: _____

N° de téléphone : | . . | | . . | | . . |

N° de portable : | . . | | . . | | . . |

Afin de faciliter vos formalités, merci de préciser le nom de la personne à contacter pour toutes questions relatives à la gestion de vos quotas

Nom de la personne : _____

Courriel : _____

N° de téléphone : | . . | | . . | | . . |

N° de portable : | . . | | . . | | . . |

La présente demande doit impérativement être adressée par les opérateurs par courriel à l'adresse suivante : **quotas.dae@gouv.nc**

Afin de contribuer à la bonne régulation des importations de marchandises contingentées, je m'engage à restituer tout quota que je n'envisage pas d'utiliser sur l'année en cours,

J'atteste sur l'honneur que les informations relatives au KBIS de ma société présentes au registre du commerce et des sociétés (RCS) sont à jour.

Cachet de la société

A....., le.....

Nom et signature du responsable légal de la société
(Précédé de la mention manuscrite « **lu et approuvé** »)

N° TD	MARCHANDISES	MESURES EN VIGUEUR	QUOTAS SOLLICITES POUR 2020
0207.12.14 et 0207.12.16	Coqs et poules de chair congelés à l'eau ou à sec et nu d'un poids > à 1,4 kg	QTOP 250 tonnes contingent global	tonnes
0409.00.00	Miel naturel	QTOP 6 tonnes	tonnes
0901.21.10	Café torréfié non décaféiné en grains	QTOP 10 tonnes	tonnes
0901.21.29	Café torréfié non décaféiné moulu autrement présenté	QTOP 10 tonnes	tonnes
0905.10.00 0905.20.00	Vanille non broyée ni pulvérisée Vanille broyée ou pulvérisée	QTOP 0,7 tonne contingent global	tonnes
1001.19.11 1001.99.11 1003.90.10 1004.90.10	Froment : blé dur destiné à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Autres froments (blé) et méteil destiné à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Orge destinée à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Avoine destinée à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état	QTOP* 19 000 tonnes contingent global	tonnes
1006.30.31 et 1006.30.39	Riz blanchis à grains ronds ou longs	QTOP 1 800 tonnes contingent global	tonnes
1101.00.11	Farine de froment ayant un taux d'extraction de 60 % ou plus, conditionnée en paquets de 2 kg ou moins	QTOP 25 tonnes	tonnes
1101.00.19	Farine de froment ayant un taux d'extraction de 60 % ou plus, autres	QTOP 300 tonnes	tonnes
1101.00.21	Farine de froment ayant un taux d'extraction inférieur à 60 % conditionnée en paquets de 2 kg ou moins	QTOP 5 tonnes	tonnes
1104.19.10	Grains d'orge aplatis ou en flocons destiné à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état	QTOP* 100 tonnes	tonnes
1601.00.41 et 1601.00.42	Saucisses et saucissons autres que de volaille, secs ou à tartiner, non cuits et fumés	QUE et SHUE de 5 tonnes UE Contingent global	tonnes
1601.00.43 et 1601.00.44	Saucisses et saucissons autres que de volaille, secs ou à tartiner, non cuits et non fumés	QTOP 2 tonnes Contingent global	tonnes
1601.00.47 et 1601.00.48	Saucisses cuites autres que de volaille, autrement présentées d'un poids ≤ à 1,3 kg, fumées ou non	QTOP 100 tonnes contingent global	tonnes
1601.00.73	Boudin blanc nature	QTOP 1 tonne	tonnes
1601.00.91 1602.39.11 1602.39.61 1602.49.11 2005.51.11	Cassoulets au confit à base de saucisses Cassoulets au confit de canard Cassoulets au confit d'oie Cassoulets au confit de porc contenant des légumes à cosse secs Cassoulets à base de haricots en grains, contenant de la viande et du confit	QTOP 25 tonnes contingent global	tonnes

N° TD	MARCHANDISES	MESURES EN VIGUEUR	QUOTAS SOLLICITES POUR 2020
1604.14.10	Thons, listaos et bonites au naturel, entiers ou en morceaux, préparés ou en conserves	QTOP 50 tonnes	tonnes
1704.90.11	"Chocolat blanc" présentée en bâtons, tablettes et plaquettes d'un poids unitaire inférieur à 1 kg	QTOP 0,6 tonne	tonnes
1806.32.30	Autres tablettes, barres ou bâtons en chocolat, non fourrés contenant du cacao	QTOP 10 tonnes	tonnes
1806.90.20	Autres articles fourrés au chocolat contenant du cacao	QTOP 10 tonnes	tonnes
1902.11.90 et 1902.19.90	Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées : Contenant des œufs et autrement fabriquées qu'avec des semoules de riz ou farines de riz Ne contenant pas d'œuf et autrement fabriquées qu'avec des semoules de riz ou farines de riz	QTOP 95 tonnes contingent global	tonnes
2005.51.22 2005.51.29 2005.51.32 2005.51.33 2005.51.39 2005.51.92 2005.51.93 2005.51.99 2005.59.12 2005.59.19 2005.59.22 2005.59.29 2005.59.32 2005.59.33 2005.59.39	Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés Haricots aux saucisses : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - autres Autres haricots en grains contenant de la viande : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - d'une contenance égale à 5kg - autres Autres haricots en grains : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - d'une contenance égale à 5kg - autres Lentilles garnies contenant de la viande : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - autres Lentilles garnies contenant des saucisses : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - autres Autres lentilles garnies : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - d'une contenance égale à 5kg - autres	QTOP 6 tonnes contingent global	tonnes
2005.51.62 2005.51.69	Flageolets au naturel : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - autres	QTOP 7 tonnes contingent global	tonnes
2105.00.11 2105.00.51	Glaces de consommation contenant du cacao, présentées en bac d'une contenance ≤ à 250 ml Autres glaces de consommation présentées en bac d'une contenance ≤ à 250 ml	QUE 7 tonnes contingent global	tonnes

N° TD	MARCHANDISES	MESURES EN VIGUEUR	QUOTAS SOLLICITES POUR 2020
2301.10.00	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons	QTOP* 2 000 tonnes Nouvelle-Zélande et Australie exclusivement	tonnes
3917.32.11 3917.32.12 3917.32.13 3917.32.21 3917.32.22 3917.32.23	<p>3917.32.11 Tubes et tuyaux souples en polymère de l'éthylène non réticulé :</p> <p>3917.32.12 - d'une épaisseur ≤ à 0,25 mm et d'une largeur ≤ à 1,50 m, en monocouche</p> <p>3917.32.13 - d'une épaisseur ≤ à 0,25 mm et d'une largeur > à 1,50 m, en monocouche</p> <p>3917.32.13 - autre que monocouche</p> <p>3917.32.21 Tubes et tuyaux souples en polymère de chlorure de vinyle :</p> <p>3917.32.21 - d'une épaisseur ≤ à 0,25 mm et d'une largeur ≥ à 1,50 m, en monocouche</p> <p>3917.32.22 - d'une épaisseur ≤ à 0,25 mm et d'une largeur > à 1,50 m, en monocouche</p> <p>3917.32.23 - autre que monocouche</p>	QTOP 18 000 000 FCFP contingent global	FCFP
4403 et 4404	<p>4403 Bois bruts, même écorcés, désaubierés ou équarris</p> <p>4404 Bois feuillards, échelas fendus, pieux et piquets en bois, appointés non sciés longitudinalement</p>	QTOP* 500 m3 contingent global (à l'exception des poteaux d'une longueur ≥ 6 mètres)	m3
4407.11 à 4407.19	Bois sciés ou désossé longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm	QTOP** 19 000 m3 contingent global uniquement pour les bois de conifères	m3
4819.10.00	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	QTOP 50 tonnes	tonnes

* Quota utilisé après avis de l'agence rurale

** Quota utilisé après avis de l'agence rurale uniquement pour les bois de conifères

Sigles utilisés

QUE
QHUE
QTOP
SHUE
STOP

Quota Union européenne
Quota hors Union européenne
Quota toutes origines et provenances
Suspendu hors Union européenne
Suspendu toutes origines et Provenances

*Pour tout renseignement, contactez la Direction des Affaires économiques au 23.26.64 ou 23.22.59
de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h00 du lundi au vendredi
34 bis, rue du général Galliéni – BP M2 – 98849 NOUMEA CEDEX*